



Fief de Beauvais – étude circulatoire

Périgny

Février 2024

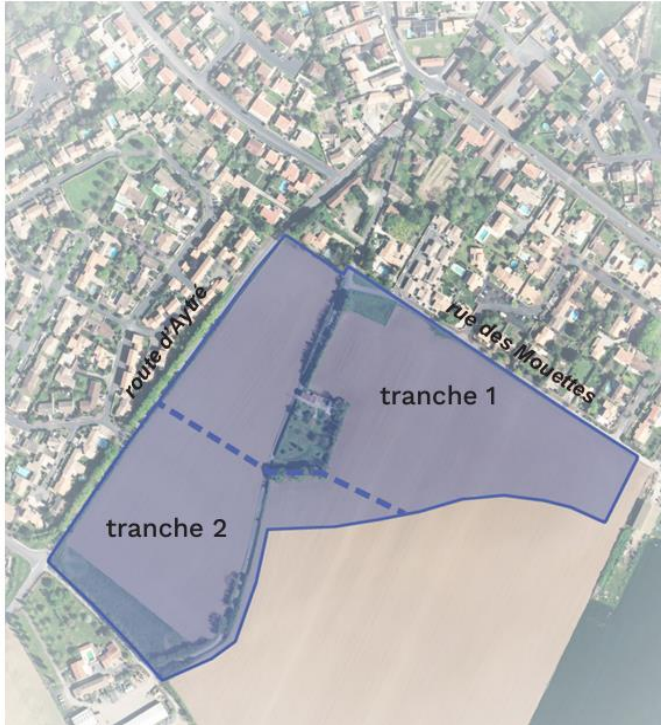
Sommaire

- 01.** Diagnostic
- 02.** Impacts du projet
- 03.** Réflexions sur les sens de circulation

Préambule

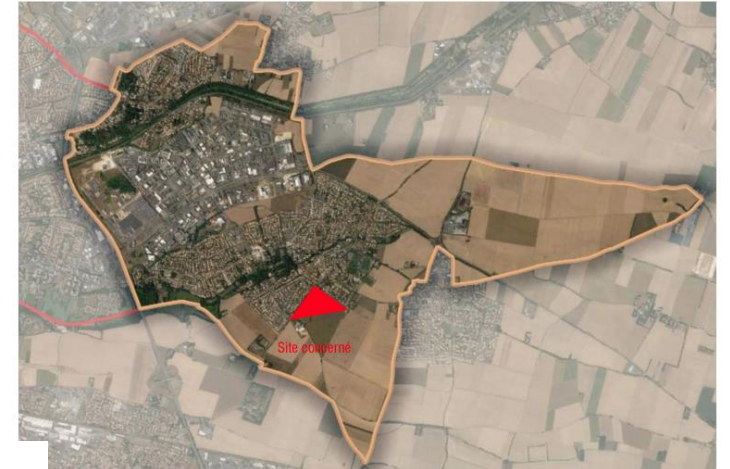
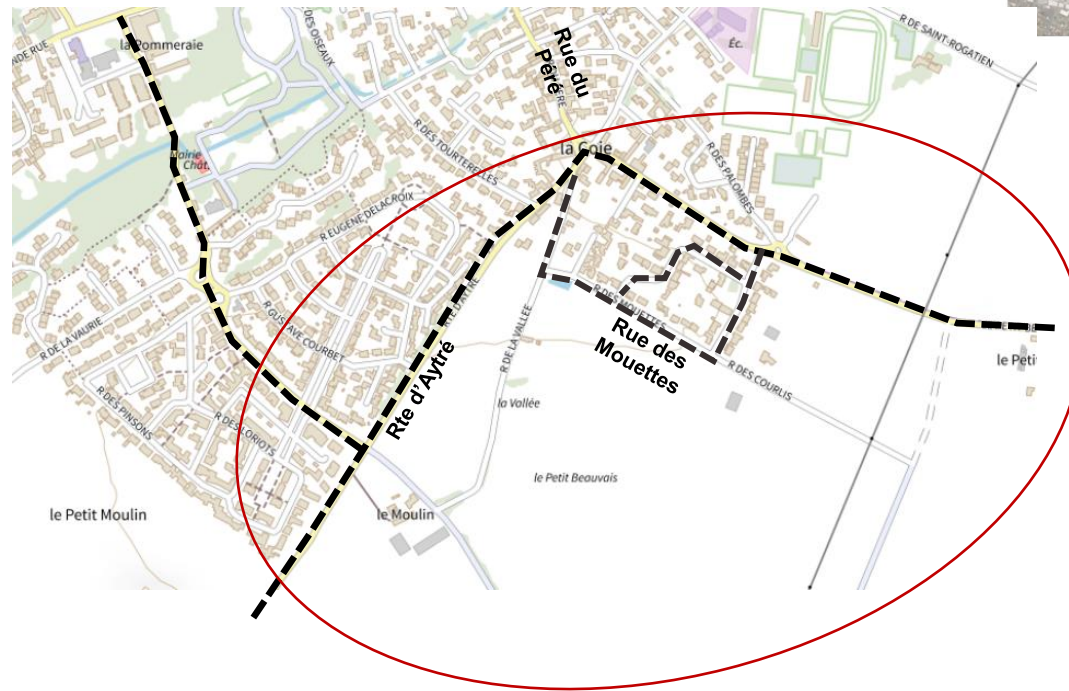
Cette étude repose sur les éléments présentés dans l'étude précédente (2021) et sur l'étude d'impact de Vizea (2023).

Périmètre du projet
du Fief de Beauvais :



Source : Présentation de l'atelier de concertation n°1 du 08/11/2023

Périmètre de l'étude :



- **Projet sur 9 ha**
- 450 logements (30% de maisons et 70% de logements collectifs)

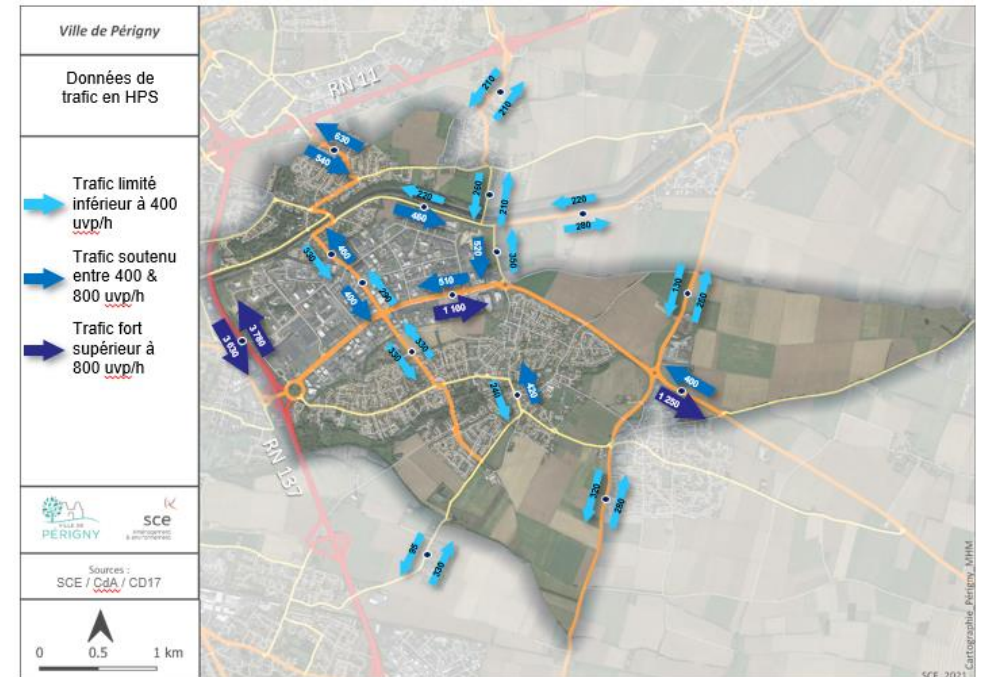
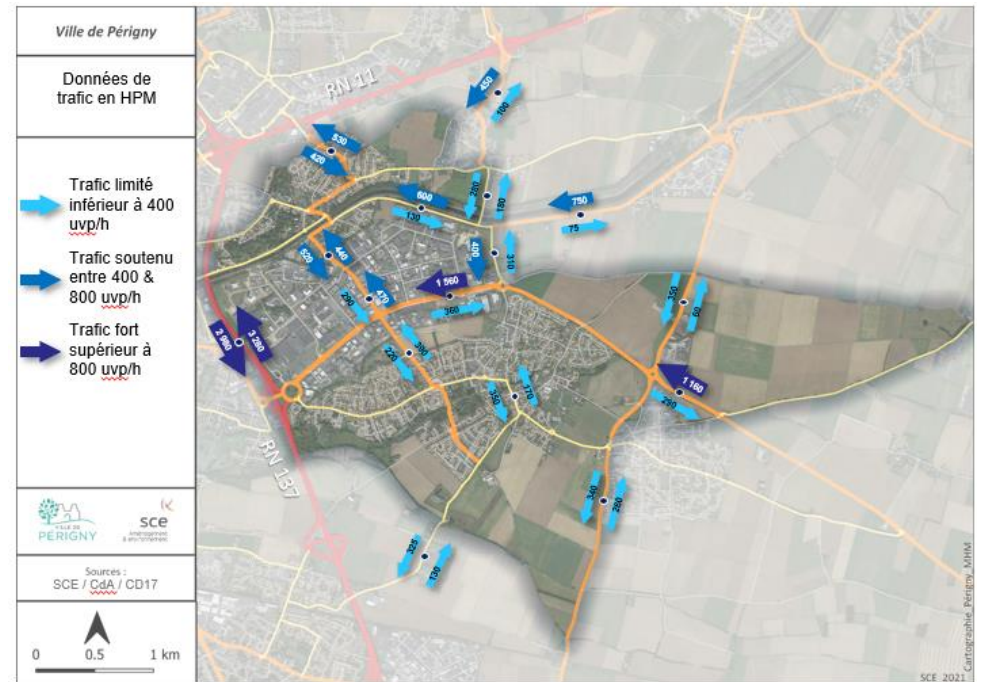
01.

Diagnostic

Diagnostic

Trafics et conditions de circulation aux heures de pointe (rappel)

- En centre-ville, les trafics sont faibles, moins de 450 uvp/h.
- Trafic se concentre surtout sur les grands axes qui mènent à la ZI :
 - 1 920 uvp/h sur la RD108 le matin
 - 1 610 uvp/h sur le RD108 le soir
- Trafics inférieurs à 450 uvp/h aux heures de pointe sur les voiries du secteur Fief de Beauvais : correspondent à un trafic limité



Diagnostic

Niveaux de trafic rue du Château x rte d'Aytré

Comptages réalisés le 23/11/2021

- Le matin, entre 8h et 9h le trafic est de 512 véhicules
- Le soir, entre 17h et 18h le trafic est de 563 véhicules

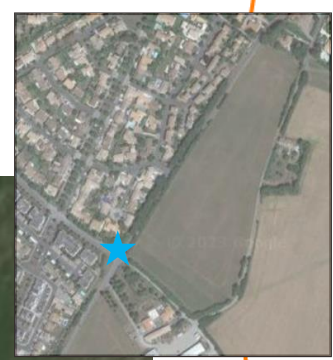
Les niveaux de trafic observés sont compatibles avec le carrefour existant.

Une augmentation du trafic à 800 véh./h ne pose aucun problème de fluidité du trafic sur ce type de carrefour

Actuel : 8h – 9h



Actuel : 17h – 18h



Diagnostic

La route d'Aytré

Comptages réalisés entre le 23/02 et 05/03 2023 (étude Vizea)

- Axe majeur bordant le site
- Moins de 4 000 véh./j au nord de la rte d'Aytré
- Un trafic plus faible au sud de la rte d'Aytré
- Environ 200 véh./h deux sens confondus aux heures de pointe du matin et du soir
- Les vitesses pratiquées sont supérieures à la vitesse réglementaire de 30km/h. La vitesse médiane relevée est de 45km/h.

Un axe capable d'absorber une forte demande supplémentaire compte-tenu du trafic limité y circulant (ordre de grandeur : un trafic de 10 000 véh./jour serait supporté par l'axe)



Figure 9 : points de mesure du trafic par l'Agence Echillais

02.

Impacts du projet

Flux automobiles générés par le projet

Flux estimés

- Flux estimé (étude Vizea)
 - 625 véhicules supplémentaires liés aux logements
 - 3 840 déplacements par jour (tous modes confondus) → 1880 déplacements VL
- Flux estimé SCE (équipements non pris en compte):
 - 150 à 200 déplacements motorisés en heure de pointe dans le sens le plus chargé
 - 1800 déplacements VL /jour

	Heure de pointe du matin			Heure de pointe du soir			Total jour		
	Emis	Attiré	Total	Emis HPS	Attiré HPS	Total HPS	Emis Jour	Attiré Jour	Total jour
Trafic VL généré	205	11	216	34	148	182	911	911	1821

→ **Un trafic journalier estimé inférieur à 2 000 véhicules/jour et à 220 véh/h = pas d'impact fort sur les voiries alentour**

Hypothèses retenues par Vizea

- 445 logements
- 51,7 % des ménages disposent d'une seule voiture, 35,4 % de deux voitures et 6,0 % de trois véhicules = 625 véhicules
- 2,1 personnes par ménage
- 4,06 déplacements/personne/jour (source : EDVM)
- 44% des actifs travailleront à La Rochelle
- + 935 habitants

Hypothèses SCE

- 60% de part modale VP (source : EDVM 2011)
- 10 à 12% des déplacements réalisés à l'heure de pointe
- 90% des flux émis en HPM
- 10 % des flux attirés en HPM
- 90% des flux émis en HPS
- 10 % des flux attirés en HPS

03.

Réflexions sur les sens de circulation

Pistes de réflexion

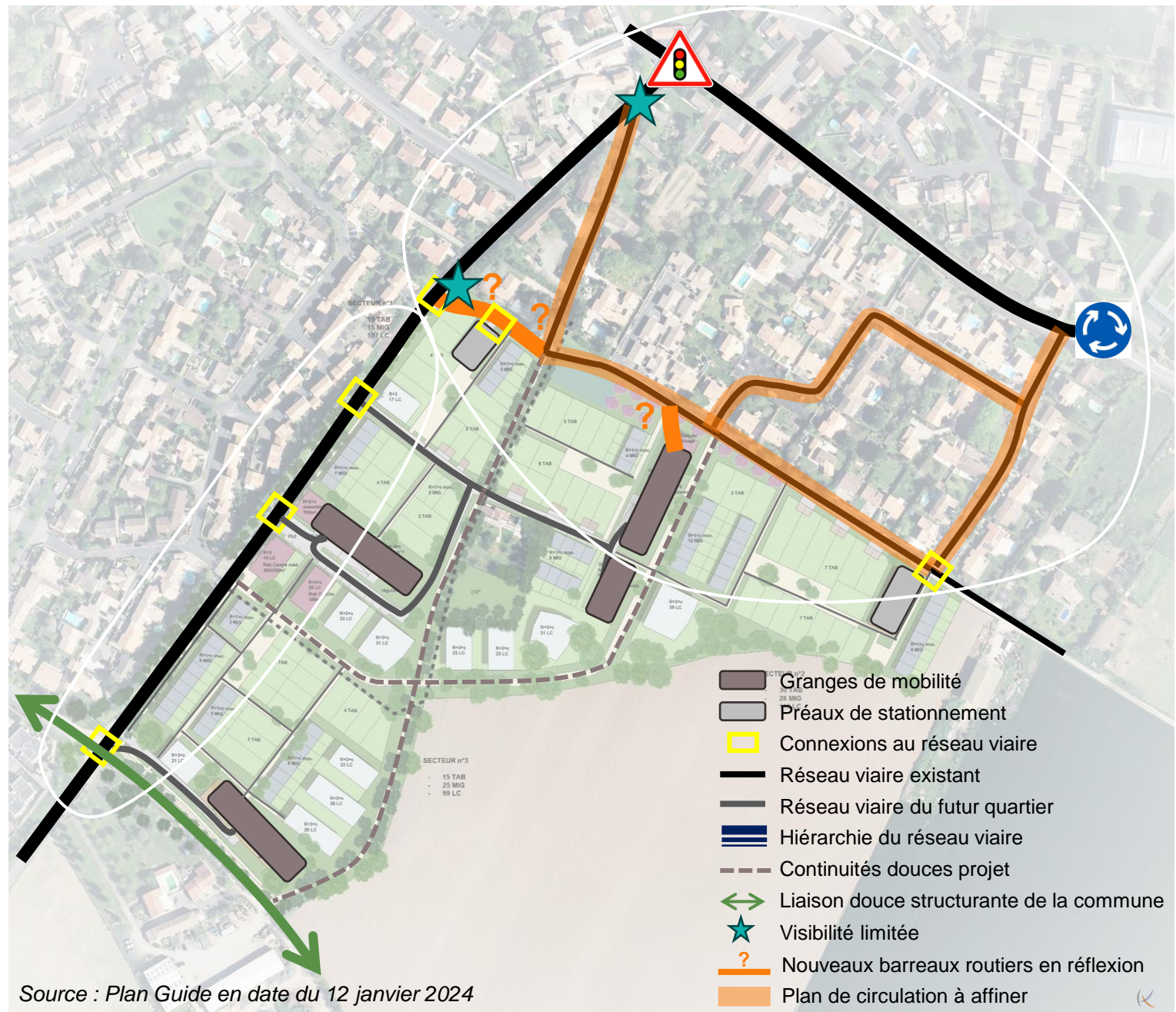
Réflexions sur le plan de circulation (possibilité de sens unique, mise en impasse, etc) sur les voies suivantes :

- Rue de la Vallée
- Rue des Courlis
- Rue des Cormorans
- Rue des Vanneaux

Route d'Aytré à vocation urbaine séquencée par des carrefours d'accès au projet avec une vitesse limitée à 30 km/h

Barreaux routiers en questionnement :

- Barreau nord entre le giratoire et l'intersection courlis/cormorans
- Barreau central entre la grange de mobilité et la rue des Mouettes
- Barreau ouest entre la rue des Mouettes et la Rte d'Aytré



Source : Plan Guide en date du 12 janvier 2024



sce

Aménagement
& environnement

sce.fr

GRUPE KERAN